

## Atelier EGJ de consultation collective

**Date de l'atelier : 23/11/2021**

**Nombre de participants à l'atelier :**

Préfecture

Conseil départemental

Mission locale

Pôle emploi

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) 5 associations représentant les secteurs de l'hébergement et des soins

**Restitution des échanges :**

<b>Thématique :</b>	
Enquêtes réalisées auprès de partenaires publics, parapublics et associatifs Quel est votre constat quant à la probation/justice/AP	
<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</b>
<b>Constats négatifs :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Temps judiciaire inadapté au temps de la société civile</li><li>• Sentiment de décisions judiciaires inadaptées</li></ul> = Mauvaise prise en charge des personnes concernées par des problématiques psychiatriques = Mauvaise prise en charge des AVC qui restent à leur domicile tandis que la femme, victime, et les enfants sont éloignés du domicile : condition d'hébergement en hôtel 115 + coût <ul style="list-style-type: none"><li>• Individualisation de la peine jugée insatisfaisante</li><li>• Lien insatisfaisant entre le parquet et la préfecture</li><li>• Turn-over des magistrats + professionnels dans les SPIP ne permettant pas l'identification de référents</li><li>• Problème d'identification et de connaissance du SPIP par les partenaires institutionnels (préfecture, conseil départemental)</li><li>• Public du SPIP non prioritaire face aux personnes de droit commun (un sortant de prison ne sera pas prioritaire pour l'hébergement face à une femme avec enfants)</li><li>• Manque de continuité dans la prise en charge entre MF/MO</li><li>• Les partenaires associatifs mettent en avant le manque de moyens financiers (matériel et humain) afin de mener à bien leurs missions (augmenter les actions et notamment la prise en charge collective), de former des agents spécialisés et</li></ul>

	de prévenir des risques psycho-sociaux
<b>Constats positifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré le manque de moyen, le travail de l'autorité judiciaire est reconnu.</li> <li>• Bonne perception de la peine de probation dans un objectif de seconde chance et de prévention de la récidive</li> <li>• Le SPIP est identifié, par les partenaires associatifs, comme un acteur central</li> <li>• La préfecture, dans le cadre de la radicalisation et la DDETS, dans le cadre des politiques liées au logement et à l'emploi nous reconnaissent et nous identifient par le biais de réunions régulières.</li> </ul>
<b>Quelles sont vos préconisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d'un plateau technique en SPIP regroupant les principaux partenaires afin d'être présents auprès du public, travail en pluridisciplinarité, volonté des partenaires d'être intégrés au sein des commissions pluridisciplinaires internes (CPI)</li> <li>• Utilité de développer les peines de probation, notamment le TIG pédagogique</li> <li>• Nécessité d'un travail interministériel (institutionnalisation de réunions)</li> <li>• Développer l'accès au numérique pour les probationnaires</li> <li>• Nécessité de communiquer sur les missions du SPIP</li> <li>• Il est attendu du SPIP une meilleure identification, anticipation et évaluation des profils sensibles – renforcement de la mission diagnostic et évaluation</li> <li>• Maintenir la qualité de relations fortes entre le SPIP et la préfecture dans la lutte contre la radicalisation</li> <li>• Volonté pour les partenaires d'une astreinte dans les SPIP</li> <li>• Pour lutter contre le turn-over : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) fidélisation du personnel (tel qu'il est fait pour les personnels de surveillance ou pour les fonctionnaires affectés en Seine-Saint-Denis)</li> <li>2) existence de CPIP référents pour assurer la continuité du lien partenarial</li> </ol> </li> <li>• Face aux déserts médicaux : Nécessité de créer des solutions palliatives dans les SPIP en termes d'offre de soins</li> <li>• Demande unanime d'un financement pérenne, par le biais de conventions pluriannuelles de fonctionnement et de financement</li> </ul>